


175. LETTRE

A Césarie, de famille Patricienne, sur la fréquente communion.

Saint Basile traite de la fréquente communion en écrivant à cette dame. Il dit que c'est une coutume louable que de communier tous les jours; que dans son Église on communie quatre fois la semaine; que les fidèles autrefois se communiaient eux-mêmes chez eux; que les chrétiens dans l'Égypte le pratiquent encore, et que tous les moines font la même chose.

 'est une pratique très utile de communier tous les jours, et de se nourrir du Corps et du Sang du Christ, puisqu'il a dit lui-même, en termes exprès, *celui qui mangera ma chair et boira mon sang aura la vie éternelle*. Peut-on douter que ce ne soit un bon moyen de vivre, que de s'approcher souvent de la source de la vie ?

Nous avons coutume de communier quatre fois la semaine, le dimanche, le mercredi, le vendredi, et le samedi, et d'autres jours encore si l'on fait la fête de quelque martyr; puisque durant la persécution les fidèles se donnaient à eux mêmes la communion de leurs propres, parce qu'ils manquaient de prêtres et de ministres. Il est inutile de prouver que cette pratique n'est pas condamnable, étant autorisée par la coutume. Tous les moines qui vivent dans les déserts, quand ils n'ont point de prêtres, et qu'ils ont le Corps de Jésus Christ, le prennent de leurs propres mains. Tout le peuple à Alexandrie et dans l'Égypte, a pour l'ordinaire dans sa maison de quoi communier; car le prêtre après avoir achevé le sacrifice distribue le pain aux fidèles. Celui qui le reçoit tout entier, et qui en prend chaque jour, est obligé de croire qu'il fait autant que s'il le recevait encore de la main du prêtre. Dans l'Église même le prêtre met une partie du pain à la main de chaque fidèle, celui qui le reçoit a la liberté de le porter lui-même à sa bouche; c'est donc la même chose, pour ce qui regarde la puissance, soit qu'on ne reçoive de la main du prêtre qu'une partie de pain, soit qu'on en reçoive plusieurs.